

ÉCONOMIE SOCIALE, COHÉSION SOCIALE ET TERRITOIRES

# Re-encastrier l'économie sociale dans l'économie, le politique et le social

« Sans la confiance des hommes les uns envers les autres, la société se disloquerait », *écrivait Georg Simmel. Or le compromis entre efficacité économique et solidarité sociale est caduc. Dans sa recherche d'une Meilleure appropriation du marché européen pour construire une économie sociale de marché solidaire, thème de ses Entretiens Économiques Européens de 2012, Confrontations Europe s'intéresse aux apports spécifiques de l'économie sociale, avec un groupe de travail ad hoc.*

**D'utiles approches théoriques** de l'économie sociale et l'entrepreneuriat social ont été apportées tout au long de 2011 par Matthieu de Nanteuil, Marthe Nyssens et Jean-Louis Laville<sup>(1)</sup>, relayant la réflexion sur « Biens publics et appropriation citoyenne » de Philippe Herzog et Laurent Ghekière<sup>(2)</sup>. Notre démarche pourrait se revendiquer de K. Polanyi : re-encastrier l'économie dans la société. Elle rejoint aussi la théorie des biens communs d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie : « *les modèles non coopératifs nous renseignent sur ce que font les individus quand ils sont dans une situation qu'ils ne peuvent pas modifier, pas quand ils sont suffisamment autonomes pour élaborer leurs propres institutions et influencer les normes et bénéfices perçus* ». « *Appliquer des modèles hors de leur champ peut produire plus de tort que de bien.* »

Or c'est bien ce que l'on constate : l'extension du marché détruit les solidarités de proximité, sans avoir les moyens de les compenser par des systèmes de « protection sociale » durables.

Il est temps de montrer que les biens publics et les solidarités gratuites sont utiles et non contraires à l'économie de marché et qu'ils participent à la fixation des prix.

Il est temps de montrer qu'il existe d'autres modes de validation des échanges que les prix, que ce soit dans la santé ou dans la finance (comme l'économiste français André Orléan le démontre dans son dernier ouvrage *L'empire de la valeur : refonder l'économie*).

Il est temps de montrer que la diversité des formes d'entreprises, privées, publiques ou collectives permet la régulation du système économique et la stabilité. L'économie sociale repose sur l'implication des citoyens dans la sphère économique. Or ces initiatives à dimension citoyenne sont encore souvent suspectées d'amateurisme, considérées comme inadaptées à de grandes entreprises, parfois accusées de concurrence déloyale au regard des principes de marché « pur ».

Faire du marché intérieur européen une zone d'échanges, marchands ET non marchands est politiquement difficile : les acteurs n'ont pas confiance. L'économie sociale peut y contribuer, avec sa logique propre, non seulement de réparation (qu'on lui reconnaît volontiers), mais de production, autrement, en organisant le collectif. Circuits courts de producteurs à consommateurs, logiciels et semences libres, habitat collectif, monnaies locales, énergie décentralisée... ces nouveaux « marchés d'économie sociale » articulent innovations technologiques majeures (internet, énergie) et besoins pour préparer notre vivre ensemble de demain. Elles intéressent les collectivités locales.

## Un courant positif au sein de la Commission

L'un des douze leviers de l'Acte pour le Marché unique porte sur l'entrepreneuriat social. Le 25 octobre 2011, ont été annoncées une communication sur la responsabilité sociale des entreprises, une initiative pour l'entrepreneuriat social, accompagnée d'une approche plus axée sur les statuts de l'économie sociale : associations, fondations, coopératives, mutuelles.

Notre groupe a échangé longuement le 3 novembre avec l'expert coordonnateur de ces initiatives. La Commission vise des entreprises sociales :

- dont l'objectif est d'intérêt général : l'activité économique est pour elles un moyen pour atteindre l'objectif social ;
- dont les profits sont principalement réaffectés à la poursuite de l'objet social ;
- dont la gouvernance reflète, d'une manière ou d'une autre, l'objet d'intérêt général.

Social business, entrepreneurs sociaux, etc., la Commission ne veut pas de définition normative. Au niveau européen, le concept d'économie sociale est englobant et utilisé pour évoquer les coopératives, mutuelles, associations (économie sociale au sens strict) ET toutes les entreprises sociales (économie sociale et solidaire dans la terminologie française). Les entreprises sociales font partie de l'économie sociale, alors que toutes les entreprises de l'économie sociale ne sont pas forcément des entreprises sociales (cf. compte rendu sur le site).

L'initiative pour l'entrepreneuriat social propose :

- **un accès plus facile au financement** : cadre communautaire pour les fonds d'investissement solidaires, microcrédit, adaptation du nouveau règlement des fonds structurels ;
- **une plus grande visibilité** : outre la communication, d'autres actions sont envisagées : un label ? la comparabilité des labels existants ?
- **l'amélioration du cadre réglementaire**, notamment dans les marchés publics (inclusion de clauses sociales et environnementales), les services d'intérêt économique général (services locaux et sociaux) et les statuts (coopérative européenne, mutuelle pour lesquelles la Commission va repartir du rapport du Parlement, statut de fondation européenne). ■

Nicole Alix, administratrice déléguée, Confrontations Europe

(1) Voir groupe de travail « Économie sociale » sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

(2) Voir groupe de travail « Marché intérieur », juin 2010, sur [www.confrontations.org](http://www.confrontations.org)

## NOS AXES DE TRAVAIL 2012

Suivant à la fois son cap et l'agenda de la Commission, le Groupe a retenu comme axes de travail :

1. **RSE, mesures d'impact, reporting extra-financier** : spécificités de l'ESS ;
2. **Nouveaux financements sociaux** : fonds d'entrepreneuriat social européen, fonds structurels (perspective pour les infrastructures sociales via le FEDER) ; social impacts bonds ;

3. **Services d'intérêt général, marchés publics** : pour un droit positif des SIEG ;
4. **Biens publics européens et biens communs** : investissements de long terme, propriété collective, réserves impartageables, biens mutuels ou coopératifs/universels ;
5. **Nouvelle philanthropie et « marché des pauvres »** : entreprises et exclusion, fondation européenne, partenariats entreprises/ONG, bénévolat et rôle de l'État.

6. **Innovation sociale, empowerment et subsidiarité** : appropriation par les citoyens ; vieillissement actif.
7. **Statuts et labels** : incitations dans les États membres, statuts européens, groupes ou réseaux ; labels.
8. **Circuits courts, peer to peer, monnaies locales** : nouvelles formes d'économie sociale.

N. A.